

Envoyé en préfecture le 28/01/2021

Reçu en préfecture le 28/01/2021

Affiché le 28/01/2021

ID : 048-214800567-20210126-DE2021\_01-DE



Département de Lozère

Mairie d'ESCLANÈDES

48230

☎ et 📠 : 04.66.48.25.24.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance :	19/01/2021
date de convocation :	26/01/2021

n° de délibération : DE2021 - 01

nombre de conseillers en exercice :	11
présents :	9
suffrages exprimés :	10 (pour-10, contre-0)
abstention :	0

objet de la délibération :  
**Logements communaux : fixation des loyers**

Le vingt-six janvier deux mille vingt et un, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric	X		
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNIEL Muriel	X		
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie		excusée (pouvoir à MEYRUEIX Franck)	
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLDENT Luc		excusé	

Madame le Maire rappelle la délibération n°2018-49 du 11/12/2018 fixant les loyers des logements communaux. Elle précise que les contrats de location prévoient la possibilité de revoir les loyers en fonction de l'IRL INSEE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ;

LE MAINTIENT les loyers des 12 logements tels que fixés en 2018, soit à :

appartement	montant
appartement communal n°1 Ancienne école - Le Bruel 48 230 ESCLANEDES	345.00 €
appartement communal n°2 Ancienne école - Le Bruel 48 230 ESCLANEDES	250.00 €
appartement communal n°3 Ancienne école - Le Bruel 48 230 ESCLANEDES	300.00 €
appartement communal n°1 Ancienne école - La Rocherousse 48 230 ESCLANEDES	420.00 €
appartement communal n°2 Ancienne école - La Rocherousse 48 230 ESCLANEDES	450.00 €
appartement communal n°3 Ancienne école - La Rocherousse 48 230 ESCLANEDES	240.00 €

appartement	montant
appartement communal n°1 Place de la Mairie - Le Bruel 48 230 ESCLANEDES	480.00 €
appartement communal n°2 Place de la Mairie - Le Bruel 48 230 ESCLANEDES	480.00 €
appartement communal n°3 Place de la Mairie - Le Bruel 48 230 ESCLANEDES	520.00 €
appartement communal Ancien Presbytère bas 48 230 ESCLANEDES	520.00 €
appartement communal Ancien Presbytère haut 48 230 ESCLANEDES	520.00 €
Studio du Terral Rue du Terral - Le Bruel 48 230 ESCLANEDES	200.00 €

PRÉCISE que ces montants de loyer restent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

INDIQUE que ces loyers ne comprennent aucune charge ni frais particuliers, et que leur révision en fonction de l'IRL INSEE est suspendue en 2021 ;

AUTORISE Madame le Maire à signer les contrats et/ou les avenants de bail.

Pour copie conforme,  
Le Maire

